



MSA POITOU
PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE
2022



SOMMAIRE



1^{ère} partie :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR LE PRESIDENT ...	3
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021	3
3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021	4
4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES	5
5. PRESENTATION ET VOTE DES VŒUX EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
6. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	6
7. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA CAISSE CENTRALE	10
8. OUVERTURE DE LA DISCUSSION GENERALE	10

2^{ème} partie :

9. TABLE RONDE SUR LE THEME « ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA RURALITE EN POITOU »	12
12. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	12

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA POITOU 2022

L'Assemblée Générale Statutaire de la MSA POITOU s'est déroulée le jeudi 14 avril 2022 de 10 h 30 à 16 h 30, au Centre de Conférence du Crédit Agricole à Poitiers.

Monsieur GAUTIER ouvre la séance à 10 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE PAR LE PRESIDENT

Monsieur GAUTIER ouvre la séance à 10 h 30 et précise que c'est sa première assemblée générale en présentiel depuis sa nomination. Il remercie l'ensemble des personnalités présentes et dresse la liste des personnalités excusées.

Sont présents à ses côtés :

- Catherine AUGRAND, première Vice-Présidente,
- Pierre PIGEON, Directeur Général de la MSA POITOU,

Ainsi que l'équipe de Direction de la MSA.

Il remercie également Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale pour sa présence et l'invite à se présenter à l'assemblée. Il précise que Monsieur CORMERY interviendra plus longuement en fin d'assemblée générale, juste après le rapport moral.

Le quorum est de 70 délégués présents. Le nombre de présents est de 86 délégués.
Le quorum est donc atteint, l'Assemblée Générale peut se dérouler valablement.

Monsieur GAUTIER informe que l'Assemblée Générale s'articulera autour de deux parties :

1^{ère} partie : partie statutaire avec l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 Juin 2021, le rapport d'activité 2021, la présentation des résolutions financières, l'adoption des vœux, le rapport moral du Président et l'intervention du Président Cormery et l'ouverture de la discussion générale.

2^{ème} partie : table ronde sur le thème « ENSEMBLE, agissons pour la ruralité en POITOU » avec la participation du Président Pascal CORMERY, du Président du Conseil départemental de la Vienne, Alain PICHON et de la Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, Coralie DENOUES.

Monsieur GAUTIER désigne Pierre PIGEON, Directeur Général, comme Secrétaire de séance et informe de la présence des trois assesseurs.

- 1^{er} collègue : Laurence FERJOU – Réseau des élus de Thouars
- 2^{ème} collègue : Brigitte MORISSET – Réseau des élus de Civray
- 3^{ème} collègue : Jacky DUROUSSEAU – Réseau des élus de Montmorillon

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Le Président rappelle que ce procès-verbal était consultable sur le Site Internet de la MSA POITOU et qu'il a été également adressé par courrier aux délégués sans courriel.

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021 est approuvé à l'unanimité

3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021

Le rapport d'activité 2021 a été présenté sous forme de vidéo et la plaquette a été remise à l'entrée lors de l'émargement.

Monsieur PIGEON ajoute que malgré la crise sanitaire et la mise en place du télétravail massif, les salariés de la MSA POITOU sont restés au service des adhérents.

Au total plus de 3 millions de contacts ont eu lieu pour l'année 2021, avec près de 1 million 200 000 visites sur le site poitou.msa.fr et 8 736 visites en agence. L'accueil physique représente 0.3 % des contacts.

Monsieur PIGEON présente le rôle des agents d'accueil sous forme de vidéo.

Pour conclure, Monsieur PIGEON ajoute que les salariés nouvellement arrivés préparent un certificat d'initiation professionnel (CIP) et invite les deux dernières promotions à venir devant la scène pour saluer les délégués. Lucie MASSE, une des participantes, apporte son témoignage sur cette formation.

Monsieur GAUTIER remercie l'équipe pour le montage des vidéos et les salariés qui ont participé aux voix off.

Intervention de Laurent RENAUD, délégué cantonal de Chasseneuil du Poitou :

« La présentation du rapport d'activité d'une année donnée permet de me mettre en évidence tout le travail réalisé durant l'exercice écoulé.

C'est aussi l'occasion de rendre hommage aux salariés qui ont œuvré sans relâche durant cette année 2021 ; année encore marquée par la pandémie et les crises agricoles successives.

Ces deux années écoulées ont mis à mal bon nombre d'organismes au point pour certains de générer une certaine souffrance au travail avec des effectifs toujours autant contraints par les COG successives. Et la nouvelle COG 2020/2025 sera malheureusement de la même veine avec la suppression programmée de 750 ETP.

Ainsi, en MSA POITOU au cours de l'année 2021, le nombre de salariés en CDI a baissé de 7 unités ; soit sur les deux dernières années écoulées, une baisse du nombre de CDI s'élevant à 13.

Ainsi, le rapport d'activité est la résultante d'une baisse des effectifs en MSA POITOU ; dit autrement il faut toujours faire plus, ou tout au moins autant, avec moins d'effectifs.

Raison pour laquelle les délégués cantonaux CGT de la MSA POITOU souhaitent s'abstenir. »

Le Président passe à l'approbation du procès-verbal.

Résultat des votes :

Pour : 68

Contre : 0

Abstentions : 18

Le rapport d'activité 2021 de la MSA POITOU est approuvé.

4. PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

Le Président rappelle que ce document était consultable sur le Site Internet de la MSA POITOU et qu'il a été également adressé par courrier aux délégués sans courriel.

PREMIERE RESOLUTION : Constatation des résultats

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice 2021 s'élève à :

- Fonds National de Gestion Administrative (FNGA) : 0 €
- Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (FNASS): 0 €

Depuis le 1er janvier 2014, les MSA fonctionnent au coût net de gestion.

- Fonds National de Prévention des Risques Professionnels (FNPR) :
Résultat de la Santé et Sécurité au Travail : DEFICIT DE 93 959,23 €

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 0

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Conformément à l'article D.723-231 du Code Rural, les résultats déficitaires constatés pour la médecine du travail sont apurés par imputation sur la réserve du service de santé au travail.

Cette réserve est limitée à 50 % des dépenses annuelles faites au cours du dernier exercice au titre de la Santé Sécurité au Travail.

Il convient donc d'ajuster les postes de réserves de la façon suivante :

- Apurement du déficit de 93 959,23 € par prélèvement sur la Réserve de Santé au travail,
- Prélèvement de 118 794,68 € sur le report à nouveau affecté à la Réserve de Santé au travail afin de la porter à 851 523,56 €.

Après prise en compte de ces opérations d'affectation, le montant des capitaux propres s'élève alors à :

- Montant de la réserve de santé au travail : 851 523,56 €
- Montant du report à nouveau : 0€

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 0

Les deux résolutions financières sont adoptées par l'Assemblée Générale.

5. PRESENTATION ET VOTE DES VŒUX EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président passe la parole à Madame AUGRAND, 1^{ère} Vice-Présidente pour la lecture des vœux.

1er vœu : mettre en œuvre une gestion plus humanisée du recouvrement, en anticipant les automatismes des courriers et en les adaptant à la situation de l'adhérent.

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé par l'Assemblée Générale.

2ème vœu : améliorer le fonctionnement de l'espace privé employeur de main d'œuvre et exploitant

Obtenir une vision globale instantanée, débit/crédit, du compte employeur et exploitant ainsi que de ses mouvements à l'identique d'un relevé de compte bancaire.

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé par l'Assemblée Générale.

3ème vœu : Permettre l'accessibilité à moins d'1/2 H en transports, de l'ensemble des services sociaux en collaboration avec nos partenaires (inter régimes, Maisons France Service).

Permettre l'accès à une personne physique formée, dans des plages horaires suffisantes, pour répondre aux besoins des personnes étant dans l'incapacité de se servir des outils numériques

Résultat des votes :

Pour : 86

Contre : 0

Abstentions : 0

Ce vœu est approuvé par l'Assemblée Générale.

6. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président fait lecture de son rapport moral.

« Vie mutualiste 2021

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la COVID et ses contraintes. Malgré cela et comme l'année précédente, les délégués MSA ont continué à mettre en place des actions pour les adhérents.

24 réunions en présentiel se sont déroulées regroupant 178 participants, ces réunions avaient pour but d'apprendre à se connaître et d'imaginer de nouvelles actions à mettre en place sur les territoires.

21 cafés des élus regroupant 160 participants ont été organisés en visioconférence et différents thèmes ont été abordés pour outiller les délégués dans leur rôle en présentant par exemple certains services de la MSA : médecine du travail, service santé, action sanitaire et sociale, prévention des risques professionnels etc...

3 matinées d'échange ont été proposées autour des outils numériques avec 23 participants.

3 actions de territoire ont pu être organisées malgré le contexte : participation aux « Cré'actives » de St Varent, « la Ferme s'invite » de Poitiers et un « apéro santé » dans le cadre d'octobre rose à Loudun.

Et pour clôturer l'année, 65 élus (délégués et administrateurs) se sont retrouvés pour un événement mutualiste à VASLES.

Ce rassemblement a été un moment fort où on a senti le plaisir éprouvé par chacun de se retrouver comme aujourd'hui.

Sous forme ludique, les participants ont pu échanger sur leur rôle de délégués, les actions de la MSA, la prévention des risques professionnels, la santé et l'action sanitaire et sociale.

Les animatrices avaient organisé des jeux qui nous ont permis d'apprendre et de nous perfectionner dans la bonne humeur partagée.

Ce mixte distanciel / présentiel a permis de maintenir le lien, faire remonter les besoins et préparer de belles actions qui seront mises en œuvre sur les territoires en 2022.

Enfin pour terminer mes propos sur la Vie Mutualiste, la WebApp « Mon appli élus MSA » sera ouverte prochainement à tous les délégués.

Créée par la CCMSA pour vous accompagner dans votre rôle d'élus MSA, la WebApp vous permettra d'accéder facilement à vos informations MSA (actualités, agenda, supports), de rester en contact avec les autres élus de la MSA POITOU, de contacter des élus d'autres MSA et de solliciter votre caisse MSA POITOU.

Une action marquante en 2021

« Le Plan mal-être » qui va être mis en place en 2022 dans nos deux départements, ce plan a vu ses contours se dessiner en 2021.

La MSA POITOU n'a pas attendu ce plan pour se saisir du problème, aujourd'hui nous avons déjà mis en place 75% de la démarche.

Ce sont plus de 190 sentinelles formées en 2021 à la détection des personnes en situation de mal-être.

Ces sentinelles, une fois la formation de deux jours effectuée, feront partie d'un réseau animé par la MSA POITOU et seront supervisées par une équipe de professionnels pour les épauler.

Pour 2022, il nous reste à mettre en place les comités pléniers départementaux et des comités techniques.

Nous nous sommes positionnés auprès des Préfectures et des Chambres d'Agriculture pour animer ces comités.

Nous avons toute légitimité pour être un acteur majeur de ce dispositif car ce plan concerne le monde agricole salarié et non salarié.

Les salariés sont concernés par ce plan et nous veillerons à ce qu'ils ne soient pas oubliés.

En effet, il n'est pas normal aujourd'hui que les agriculteurs ou les salariés aillent au travail la « boule au ventre ».

Je rappelle ici que les entreprises, petites ou grandes, peuvent contacter le Service Santé au Travail de la MSA qui a toute compétence sur le sujet des RPS et peut vous aider à avancer vers une meilleure qualité de vie au travail.

La MSA se projette

LA MSA avec ses valeurs, son réseau d'élus, ses 35 caisses, ses collaborateurs qui assurent une relation de service reconnue, la particularité du guichet unique et aussi sa capacité à innover, tous ces fondamentaux sont le socle qui permet au projet ambition 2025 d'ancrer la MSA dans l'avenir.

La MSA POITOU s'est déjà inscrite pleinement dans ce projet avec l'ambition de développer des activités au service du monde agricole et de la ruralité.

Les publics agricoles sont visés mais pas seulement, nous avons aussi un savoir-faire à mettre en avant auprès de nos partenaires, régimes de sécurité sociale, santé prévoyance, conseils départementaux et autres. Ce développement vise aussi les territoires ruraux.

Le Groupe MSA avec ses associations est une carte majeure dans notre jeu pour réussir les objectifs que nous nous sommes fixés. Permettez-moi de vous les citer :

- *MSA Service, association multi-activité au service de la prévention, de l'innovation et du développement des actions de formation professionnelle,*
- *PVS, qui garantit le maintien à domicile de centaines de nos aînés avec son activité Téléassistance et Portage de repas,*
- *PSA, association spécialisée dans la prévention des risques auprès des exploitants agricoles vous accompagne dans la prévention des risques professionnels,*
- *L'ASEPT Poitou, fondée avec les Caisses Primaire d'Assurance Maladie, qui assure les actions du Bien Vieillir, le réseau Sentinelles, des actions de prévention santé jeunes ou d'aide aux aidants.*

Après cette projection sur les actions de la MSA POITOU dans un futur proche, il est bon de rappeler quelques événements qui ont pu marquer nos campagnes.

En effet, si jusqu'à il y a quelques années une crise agricole chassait l'autre, aujourd'hui elles s'accumulent. Les dernières crises ne sont pas résolues, qu'une nouvelle arrive. Le monde agricole a été largement éprouvé encore une fois, mais ce qui prend de l'ampleur ce sont les attaques venant de partout : associations, voisins, politiques en mal de notoriété et même mouvements agricoles minoritaires.

Ces attaques mettent en cause la conception même du sens que peuvent donner les agriculteurs de leur métier, cette matrice qui nous fait lever le matin malgré les intempéries, les problèmes économiques, les problèmes de santé sur les animaux etc.....

Cette fierté d'exercer un métier noble qui consiste à nourrir la population vacille sous le coup des attaques, non fondées, qui consistent à traiter les uns de pollueurs, les autres d'empoisonneurs.

Mais au-delà du verbe qui déjà faisait très mal, en 2021 nous avons subi des actes de dégradations matérielles qui ont continué jusqu'à aujourd'hui.

Ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros de dégâts qui ont été subis par les agriculteurs de nos deux départements en toute impunité.

Imaginez dans quel état d'esprit peuvent être les paysans dans nos campagnes se demandant s'ils ne vont pas être les prochains. Comme disait Albert Camus dans « la Peste », « la bêtise insiste toujours ».

Le sens retrouvé je l'espère

La guerre aujourd'hui en Ukraine nous rappelle que la situation alimentaire mondiale est fragile et que produire des denrées alimentaires de qualité en quantité est plus que nécessaire pour faire face au défi de nourrir le monde.

Les paroles, dont certains nous abreuvent, ne sont que des mots et ces paroles ne rempliront pas les assiettes de 10 Milliards d'individus dans un horizon proche.

Je ne peux m'empêcher à nouveau de citer une phrase d'Albert Camus, car au regard de la situation mondiale, cette citation nous donne un éclairage intéressant.

Cette phrase fait partie du discours qu'Albert Camus a tenu lors de la remise de son prix Nobel de littérature en 1957.

« Chaque génération sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais la tâche en est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ».

La MSA en 2021 aux journées nationales de Biarritz en abordant le thème de « la MSA à la reconquête de la souveraineté alimentaire » avait senti le vent d'est venir.

La Caisse Centrale de MSA a décidé de lancer une action commune à toutes les Caisses de MSA sur l'alimentation dont l'ambition est de valoriser les délégués et de les engager dans des actions sur la période du 1er au 9 octobre 2022.

Le Conseil d'Administration de la MSA POITOU a choisi lui de s'inscrire dans cette action dans le but de :

- *Renforcer les liens entre le monde agricole (producteurs et délégués) et les salariés de la MSA,*
- *Réaliser des actions sur l'alimentation en terme de prévention et de solidarité,*
- *Participer au changement de regard de la société sur le monde rural.*

Deux marchés de producteurs seront organisés :

- *Le Mardi 4 octobre 2022 sur le parking de la MSA de Poitiers*
- *le Jeudi 6 octobre 2022 sur le parking de la MSA de Chauray.*

Nous comptons sur vous, élus, délégués, partenaires, pour promouvoir cette action, pour en faire un challenge pleinement réussi.

Pour conclure, je dirai juste une chose, toute cette activité riche, cette capacité à se projeter vers l'avenir, c'est grâce à vous les 279 délégués.

Grâce à vous les Administrateurs.

Grâce à vous l'équipe de Direction et grâce à vous les 330 salariés de la caisse.

Toutes ces forces vives forment ensemble le collectif qui est l'identité de la MSA POITOU.

Je crois que vous pouvez vous applaudir.

Je vous remercie tous de votre présence ici à cette assemblée générale. »

Avant de passer la parole au Président CORMERY, le Président propose de visionner la vidéo de lancement de l'action « alimentation » qui a été diffusée au Salon de l'Agriculture et qui nous en rappelle les enjeux de cette action, vidéo de promotion par Pascal CORMERY et Philippe MOINARD.

7. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA CAISSE CENTRALE

Voir annexe 1.

8. OUVERTURE DE LA DISCUSSION GENERALE

Monsieur GAUTIER donne la parole aux délégués.

Monsieur Claude LENNE, délégué du canton de Vouneuil-sous-Biard

Il fait plusieurs constats :

- concernant la retraite des personnes, qui au cours de leur vie professionnelle ont un accident, à partir du moment où ils ont une invalidité totale ou partielle, on compte les mois et années de cotisations égale à 0 ce qui impacte la retraite. Il propose à la réflexion de prendre la moyenne des années précédentes que l'on prolonge sur les années d'arrêt de travail.
- Pour les personnes en situation de handicap en EHPAD, compte tenu du prix de ces établissements, il serait souhaitable que ces établissements soient assimilés à des hôpitaux ou cliniques pour qu'il y ait une prise en charge par la sécurité sociale au titre de leurs pathologies longues durées.

Monsieur PIGEON rappelle que le principe de la retraite est qu'elle soit contributive, les cotisations permettent de financer les retraites. Une réforme des retraites est en cours.

Monsieur CORMERY ajoute que certains aspects de la loi sont en cours de travail avec les députés et sénateurs pour y apporter des modifications.

Intervention de Jean-Michel PAIRON, délégué du canton de Vivonne

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, Mesdames et Messieurs les Elus Locaux. Tout d'abord, c'est une grande satisfaction que cette assemblée générale puisse se tenir en présentiel. Ce qui me permet de m'exprimer sur un sujet qui me tient à cœur depuis 2 années déjà.

Mon intervention concerne principalement Monsieur le Président et les administrateurs en place lors de la négociation de regroupement des caisses départementales de la Vienne et des Deux Sèvres.

Lors de ces négociations, les décisions d'équitabilité entre les deux départements avaient été actées.

Plus précisément quand le Président est élu sur un département donné, la Vice-Présidence (un élu du collège salarié) revient à l'autre département.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Avec la bienveillance du Président et de sa garde rapprochée, de l'ambition d'un syndicat de salariés et la passivité de certains administrateurs de la Vienne ayant participé aux négociations, cet accord a été bafoué.

Monsieur le Président avant que vous m'avanciez l'argument du choix de la candidate dans le cadre de la parité « Hommes Femmes » la Vienne était en mesure d'assumer cette Vice-Présidence ; encore aurait-il fallu connaître les règles cadrées de cette élection. Mais la volonté délibérée du Président et de sa garde rapprochée de satisfaire un syndicat privilégié l'a emportée.

Que l'élu privilégiée se rassure, je n'ai rien contre elle, ne la connaissant pas, je ne porterai aucun jugement sur ses capacités. Mais ayant moi-même été administrateur pendant 4 mandats et ne pensant pas être moins réactif que les administrateurs que j'ai côtoyés, j'assume à l'ensemble des élus locaux présents dans cette salle qu'il faut

un mandat pour s'approprier les rouages et le fonctionnement de la MSA. D'où mon étonnement de voir la 1^{ère} Vice-Présidence octroyée sur un premier mandat. Quelle crédibilité peut-on apporter à cette élection ? En conclusion Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs vous avez outrepassé les accords actés lors du regroupement de nos caisses MSA. C'est un passage en force, une OPA sur la MSA 79 et 86. Ce regroupement ressemble plus aujourd'hui à une fusion absorption qu'à un regroupement de deux caisses voisines. Mesdames et Messieurs les élus locaux de la Vienne, je tenais à vous informer de ces dérives malsaines pratiquées dans notre caisse MSA Poitou. Merci pour votre attention ».

Monsieur GAUTIER répond qu'il pense avoir fait autant pour chaque département. Les frontières départementales n'existent pas.

Monsieur CORMERY ajoute que l'institution a défendu la position de conserver 35 caisses.

Intervention de Laurent RENAUD, délégué sur le canton de Chasseneuil du Poitou

« Depuis l'année 2000, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 33 %. En comparaison sur la même période le SMIC a augmenté de + 65%.

Et durant cette période, nous avons noté une valeur du point MSA (qui détermine le salaire) qui s'élevait à 8.51 € en 2000. Aujourd'hui, 22 ans plus tard, la valeur du point MSA s'élève à 9.52 € soit une augmentation de seulement 11 %.

Monsieur le Président Cormery, comment nos institutions, nos organes de tutelle, peuvent continuer à mener cette politique d'austérité salariale ?

Monsieur le Président de la CCMSA il y a urgence à agir rapidement et de manière significative pour tenter de rattraper au mieux cette perte de pouvoir d'achats.

OUI IL Y A URGENCE A AGIR POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIES DES MSA ! ».

Monsieur CORMERY répond qu'en tant que Président de la FNEMSA, nous sommes conscients que des salariés touchent moins que le SMIC et qu'il y'a de ce fait une compensation. Une négociation est en cours sur une réévaluation des coefficients et de la valeur du point MSA.

Intervention de Serge Baronnet, délégué cantonal de Niort 2

« La grippe aviaire et ses conséquences présentes et futures !

La filière avicole traverse une crise sans précédent qui emporte dans son sillage bon nombre d'exploitations, d'entreprises de sélection et d'accoupage, de groupements d'éleveurs, d'usines d'aliment, de transporteurs, d'abattoirs, etc... sur une grande partie de la zone Ouest et d'ailleurs d'autres cas apparaissent toutes les semaines, notamment en ce moment sur la Dordogne, le Lot, etc...

La baisse d'activité peut atteindre l'arrêt total, c'est le cas pour les exploitations en zone de protection et cela va même jusqu'à vider un couvoir, c'est le cas dans le 49. La situation est grave et les Deux-Sèvres ne sont pas épargnées avec des conséquences économiques, financières et une telle réduction des volumes d'activité que le recours à l'activité partielle devient la variable d'ajustement ayant pour conséquence une baisse significative des revenus des salariés. La prise en charge de l'activité partielle ne permet que la compensation du salaire à hauteur de 60% du brut avec le minimum le Smic net. Les bas salaires vont perdre environ 130 €, à cela se rajoute certaines primes qu'ils n'auront pas comme la prime de nuit.... Sur des petits revenus, cela peut être lourd de conséquence pour le salarié et sa famille et peut représenter plusieurs centaines d'euro alors que les fins de mois sont compliquées. Face à cette situation les salariés seront contraints de rechercher des solutions dans d'autres

secteurs d'activité avec le risque qu'ils ne reviennent plus. Les pertes de compétence pour la filière avicole peuvent être très importantes et le manque de salarié pour redémarrer sera un facteur déterminant.

C'est pourquoi la CGT demande que les salariés ne subissent aucune perte de revenu car la filière a besoin de se reconstruire avec eux !

Cette crise sans précédent interroge sur le devenir de la filière et son mode de production car le virus présent depuis plusieurs années a déjà fait des dégâts précédemment sur le Sud-Ouest qui s'en remet à peine mais qu'en sera-t-il de l'hiver prochain ?

La CGT refuse que Les salariés subissent les conséquences désastreuses d'une organisation dont ils ne maîtrisent rien et qui pourrait à nouveau provoquer un désastre si rien n'est fait entraînant les salariés mais aussi les éleveurs et les entreprises.

La période particulièrement anxiogène est propice à de grandes inquiétudes et à un grand stress. Les éleveurs et les salariés doivent être soutenus à tous les niveaux, financiers mais aussi moralement car les risques psychosociaux peuvent être des désastres encore plus grands.

La CGT demande qu'une cellule de veille par la MSA soit mise en place pour identifier et soutenir les adhérents en difficulté et leur famille. Notamment par une communication envoyée à chacun sur les aides dont ils pourraient bénéficier et le soutien psychologique avec les coordonnées des personnes à contacter en cas de besoin sur la MSA. Nous pensons que cette cellule pourrait aller jusqu'à contacter individuellement les éleveurs qui ont été impactés par la crise de la grippe aviaire et de même les salariés en situation d'activité partielle via les entreprises. »

Monsieur GAUTIER prend acte de cette intervention et informe que ce qui est retracé dans les propos est déjà en cours.

Monsieur CORMERY ajoute que les organisations agricoles sont conscientes de la situation et que des actions sont en cours.

9. TABLE RONDE SUR LE THEME « ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA RURALITE EN POITOU »

Le Président laisse la parole à Mme HERSAND, Journaliste de la Vienne Rurale, pour animer la table ronde « ENSEMBLE, agissons pour la ruralité en POITOU », en présence de :


- Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne,
- Coralie DENOUES, Présidente du Conseil des Deux-Sèvres,
- Pascal CORMERY, Président de la Caisse Centrale de MSA.

10. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président remercie tous les délégués présents à cette assemblée, Monsieur CORMERY, les personnalités et tous les participants de la table ronde.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GAUTIER, clôt l'Assemblée Générale à 16 h 30.

Le Secrétaire de séance,



Pierre PIGEON

Le Président,



Jean-Marie GAUTIER